

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- 1) Se connecter sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr/>)
- 2) Créer un compte personnel
- 3) Accéder à la pré-demande et saisir son état-civil, sa filiation et son adresse etc...

PIECES A FOURNIR

- ❖ **Pré-demande imprimée** ou le numéro de la pré-demande (à récupérer sur le site de l'ANTS)
- ❖ **2 photos d'identité**, la tête nue et de face datant de moins de 6 mois (les photos sur papier laser ne sont pas acceptées)
- ❖ **1 justificatif de domicile** récent. (ex : facture EDF, facture téléphone, eau) **de moins de 6 mois**
- ❖ **L'ancienne carte d'identité**
- ❖ **Pour les majeurs domiciliés chez leurs parents** : une attestation sur l'honneur avec la formule « **je soussigné (nom, prénom) déclare sur l'honneur que mon fils (nom, prénom) est domicilié chez moi à (adresse) depuis plus de 3 mois.** + Copie de la carte d'identité du parent qui établit l'attestation
- ❖ **Pour les mineurs** : autorisation parentale + copie de la carte d'identité des parents
- ❖ **Pour les enfants dont les parents sont séparés**: fournir une copie du jugement de divorce **ou** attestation sur l'honneur des deux parents mentionnant que la garde l'enfant a été décidée d'un commun accord.
 - Si apposition des 2 adresses des parents sur la CNI : joindre les 2 justificatifs de domicile

- ❖ **En cas de perte ou de vol** : Récépissé de la déclaration de perte ou de vol + timbre fiscal 25 €

En cas de détérioration de la carte d'identité:

- ❖ 1 copie intégrale d'acte de naissance à demander
 - A la mairie du lieu de naissance si le demandeur est né en France

A la sous direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères, 44941 NANTES Cedex si le demandeur est né à l'étranger.

En cas de changement d'état civil :

- **Suite à un mariage** : 1 copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois (à demander à la mairie lieu du mariage)
- **Suite au décès de l'époux ou de l'épouse** : 1 copie intégrale de l'acte de décès de moins de 3 mois (à demander à la mairie lieu du décès)

Renouvellement anticipé des CNI prolongée (+ 5 ans)

- attestation employeur pour les personnes travaillant à l'étranger
- réservation ou devis auprès d'une agence de voyage,
- attestation sur l'honneur rédigée par l'usager et circonstanciée
- justificatif de domicile de moins de 6 mois en cas de changement d'adresse...

- ❖ **Pour les français ayant acquis la nationalité française par naturalisation** : fournir le document prouvant la nationalité française.

- ❖ **Pour les femmes divorcées** : fournir une copie du jugement de divorce

La présence du demandeur est nécessaire pour la prise d'empreintes. (si mineur, la présence du représentant légal est nécessaire).